

Valparisis
AGGLO

COMITE DE PILOTAGE

Convention locale d'utilisation de l'abattement TFPB

BILAN 2016

27/04/2017

VILLE d'ERMONT



HERBLAY



PIERRELAYE

SANNOIS

Ville de
Taverny

SOMMAIRE

- ❖ **RAPPEL DU CADRE**
- ❖ **UNE DÉCLINAISON STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNELLE DE L'AXE CADRE DE VIE/RENOUVELLEMENT URBAIN**
 - ❖ *Une démarche concertée amorcée*
 - ❖ *La Déclinaison des engagements par axe*
 - ❖ *La mise en perspective des indicateurs de gestion dans les programmes d'actions*
- ❖ **LA REPARTITION DES ENGAGEMENTS PRÉVISIONNELS 2017**
- ❖ **PERSPECTIVES**

Éléments de cadrage

- ❑ Le comité interministériel des villes du 19 février 2013 a affirmé la **volonté d'encadrer l'abattement de la TFPB en visant une obligation de performance des bailleurs**
- ❑ La convention est **une annexe au contrat de ville signée entre l'Etat, les collectivités, les bailleurs**
- ❑ **Un cadre national d'utilisation de l'abattement signé en avril 2015 par l'Etat, l'USH et des associations d'élus pour fixer le contenu et principes du dispositif**
- ❑ L'article 1388 bis du CGI modifié par la loi 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté précise qu'il revient aux bailleurs de **transmettre annuellement au Conseil Citoyen et aux signataires du contrat de ville les documents justifiant du montant du suivi des actions entreprises en contrepartie de l'abattement**

Objectifs de ce dispositif

- **Améliorer la qualité de vie des habitants** au travers d'un abattement de 30% consenti aux bailleurs sociaux pour leur patrimoine en QPV
- **Réduire les inégalités** en assurant une qualité de service identique à celle dans les patrimoines hors QPV en :
 - Comparant les indicateurs de gestion de droit commun en QPV à ceux du parc hors QPV
 - Proposant des actions spécifiques

Moyens

- Co-Elaboration de programmes d'actions locaux triennaux
- Révisables et ajustables chaque année
- Suivis, bilans qualitatifs et quantitatifs réalisés annuellement
- Association des habitants à l'ensemble du processus

Une déclinaison stratégique et opérationnelle de l'axe cadre de vie/renouvellement urbain du contrat de ville

- ❖ **Des diagnostics en marchant réalisés par les communes dans chaque quartier** en lien avec
 - les représentants de l'Etat , notamment les délégués du préfet
 - les représentants de l'EPCI et des communes : élus et techniciens
 - les organismes HLM implantés sur chaque QPV
 - les représentants des locataires et/ou conseils citoyens
 - les partenaires impliqués dans le quartier

Une démarche aboutissant sur un diagnostic territorial faisant émerger 3 axes principaux sur la communauté d'agglomération Val Parisis :

- ❖ **la tranquillité résidentielle (axe 5)**
- ❖ **l'animation, lien social, vivre ensemble (axe 7)**
- ❖ **la gestion des déchets et des encombrants (axe 4)**

La 1^{ère} année d'application de la convention locale d'utilisation de la TFPB sur le territoire

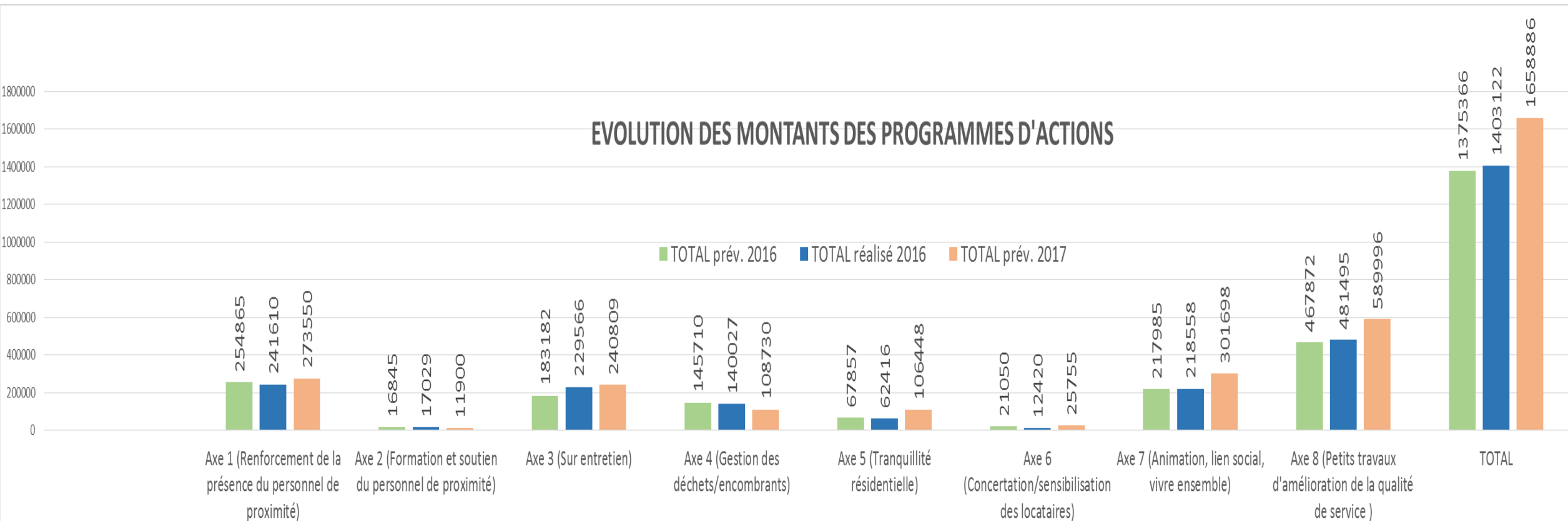
Convention d'utilisation de l'abattement TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)

- signée le 21 septembre 2016
- 13 bailleurs signataires
- **19 programmes d'actions** après les diagnostics en marchant **pour améliorer la qualité de services aux habitants**
- Selon les territoires, des négociations contrastées
- Réunions de bilan réalisées pour chaque programmation dernier trimestre 2016 à l'initiative des communes en association les conseils citoyens, service de l'Etat et agglomération représentés
- Des négociations sur le réalisé et les programmation au cours du 1^{er} trimestre 2017

ENGAGEMENT GLOBAL PAR AXES

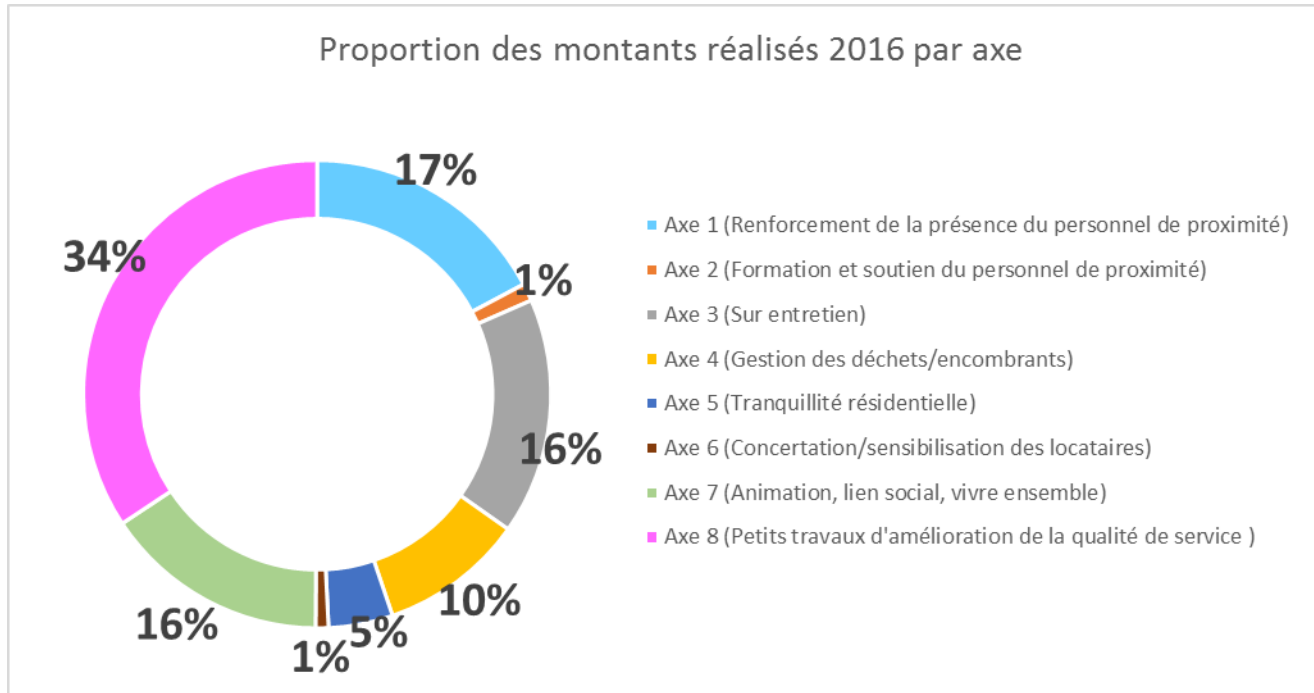
EVOLUTION DES MONTANTS DES PROGRAMMES D' ACTIONS

■ TOTAL prév. 2016 ■ TOTAL réalisé 2016 ■ TOTAL prév. 2017



- ❖ Un montant d'abattement réel TFPB sur 2016 supérieur à 2% du montant prévisionnel
- ❖ Soit un montant d'abattement de 1 403 121€ pour 5513 logements soit une moyenne 254 € par logement

Mise en perspective de la répartition par axe en lien avec les indicateurs de gestion de droit commun



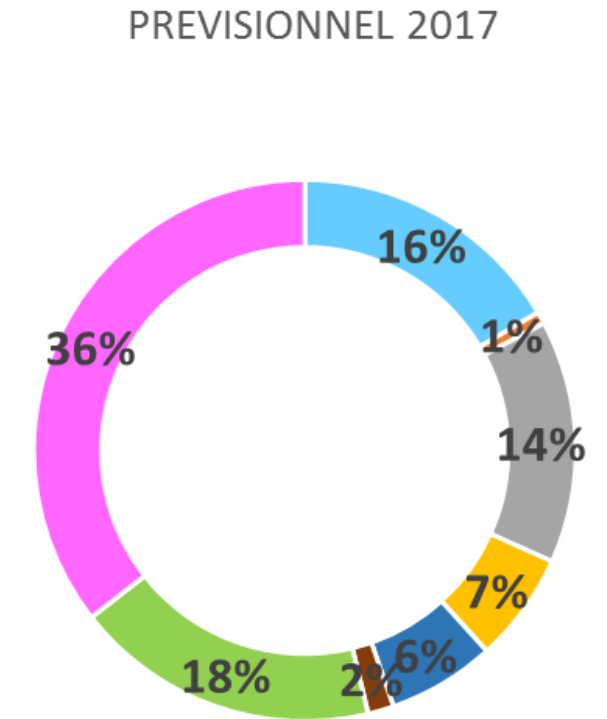
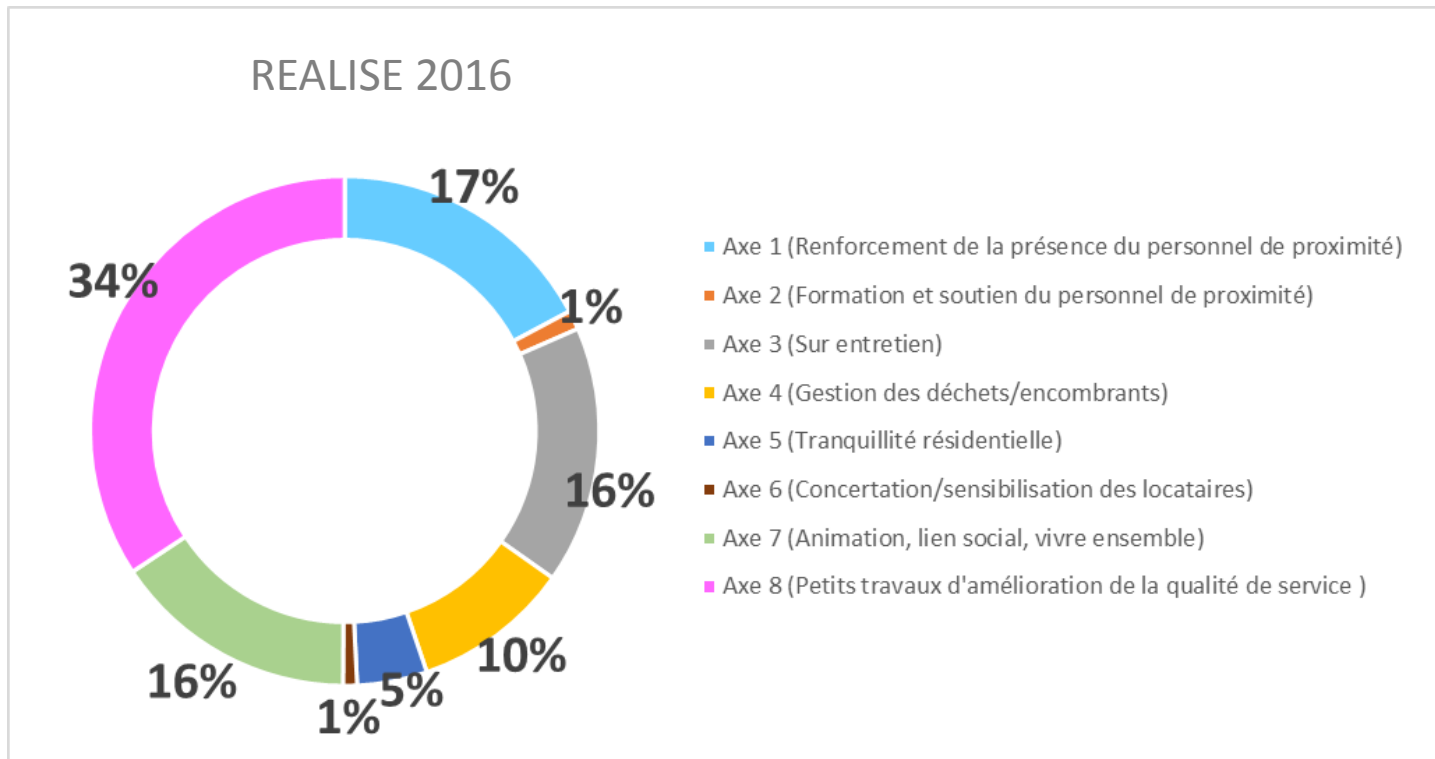
L'objectif des indicateurs de gestion est de vérifier que le bailleur mobilise au moins autant de moyens sur ces actions de gestion de base (droit commun) dans les quartiers en QPV que dans le parc hors QPV : Ils doivent permettre de mesurer l'écart entre les moyens de gestion de droit commun mobilisés dans et hors QPV.

Une mise en perspective est donc souhaitée **entre les différentes programmations des bailleurs et les indicateurs de gestion** qui se situent essentiellement sur l'axe 1, 3 et 8 : axes fortement représentés dans les actions proposées à 17%, 16% et 34%

En effet, 8 patrimoines sur 19 font apparaître l'indicateur nettoyage des parties communes avec une valeur inférieure en QPV par rapport à celle HQPV.

En revanche, l'indicateur gardiennage et surveillance en QPV est toujours égal ou supérieur à la valeur HQPV.

COMPARAISON DE LA REPARTITION PAR AXE REALISE 2016 ET PREVISIONNEL 2017



Un engagement supplémentaire de 2 points sur l'axe 8 (petits travaux...) et 7 (animation, lien social, vivre ensemble)
Une baisse de 2 points sur l'axe 3 (sur entretien).